

RÉUNION DU 11 JUIN 2021

Nombre de conseillers : en exercice : 15 présents : 15 votants : 15

L'an deux mille vingt un, le **11 juin à 18 h 30.**

Le Conseil Municipal de VICQ-SUR-NAHON, convoqué le 4 juin 2021 en session ordinaire, à la Mairie, s'est réuni sous la Présidence de M. GUILLET Jean-Charles, Maire.

PRESENTS : MM. GUILLET Jean-Charles, PINAULT Jean-Charles, Mmes ARRICOT Danièle et CHAUVIN Christelle, M. ROUVEIX Didier, Mme TRIPAULT Christèle, M. LAUZANNE Michel, Mme ALCHEIK Sylviane, M. COSTES Pascal, Mme LOJON Véronique, MM. CHABOT Philippe, JAMET Jean-Claude et RABIER Benjamin, Mmes COUSTILLAS Viviane et TROVERO Ingrid.

Secrétaire : M. PINAULT Jean-Christophe

1. CONVENTION POLE SECONDAIRE DE SANTÉ – Mme PINEL Elodie, infirmière

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- ACCEPTE d'AUTORISER à Mme PINEL Elodie, infirmière la location d'un bureau et des parties communes au Pôle de Santé à compter du 1^{er} juin 2021 pour une durée de sept mois et payable à compter du 1^{er} août 2021 ;
- FIXE le loyer à 62.50 € HT soit 75 € TTC mensuel à terme échu ;
- AUTORISE le Maire à signer la convention d'occupation précaire correspondante.

2. EMPRUNT de 60 000 € auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU CENTRE OUEST pour l'acquisition d'un tracteur et d'une épaveuse

Le Conseil Municipal de VICQ-SUR-NAHON, après avoir pris connaissance du projet de contrat de prêt à échéance choisie établi par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest et des conditions générales des prêts DECIDE (14 voix pour et 1 abstention) :

- de FINANCER du matériel agricole (tracteur et épaveuse), le Conseil Municipal de VICQ-SUR-NAHON décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Centre Ouest un emprunt d'une somme de 60 000€ au taux fixe de 0.30 %, sur une durée de 60 mois et d'un remboursement trimestriel.
- d'AUTORISER M. GUILLET Jean-Charles, Maire à signer le projet de contrat.
- de REMBOURSER le présent emprunt dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

3. CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA POMPE A CHALEUR DE LA BOULANGERIE

Monsieur le Maire informe que le changement de chauffage à la boulangerie à été effectué.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de retenir l'entreprise ALPHA SERVICE pour le contrat d'entretien de la pompe à chaleur de la boulangerie pour un coût annuel de 160 € HT.
- AUTORISE M. le Maire à signer le contrat correspondant.

4. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire informe que les jeunes agriculteurs du canton du Pays du Boischaut Nord demande une subvention exceptionnelle, afin de faire appel à un graffeur pour réaliser des graffitis dont le support sera des bottes de pailles en rubanées, à l'occasion du passage du Tour de France du 1^{er} juillet sur notre commune pour promouvoir leur activité et notre commune.

M. RABIER Benjamin s'est retiré et n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € aux jeunes agriculteurs du canton du Pays du Boischaut Nord pour participer à cette animation.

5. SENTIERS DE GRANDE RANDONNÉE DU PAYS DE VALENÇAY

Dans le cadre de requalification du sentier de Grande Randonnée du Pays de Valençay, le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Indre, représentant local de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre s'est associé au Pays de Valençay en Berry pour requalifier les circuits de grande randonnée en adéquation avec les critères d'homologation et de la demande touristique.

Après étude cartographique le Conseil Municipal, conscient de l'intérêt de ce dossier, décide à l'unanimité :

- d'accepter la modification du tracé figurant sur la carte,
- de s'engager à maintenir l'emprise du tracé dans le domaine public en l'inscrivant au Plan Départemental des itinéraires de Promenade et de Randonnée,
- d'assurer par tout moyen à sa convenance l'entretien du tracé pour un usage pédestre,
- d'autoriser la réalisation du balisage, selon les normes nationales en vigueur proposées par la FFRandonnée.

6. DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR DE L'ENQUETE DE RECENSEMENT

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement pour l'année 2022.

7. SYSTEME D'INFORMATION ET D'ALERTE CITYC

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de mettre en place un dispositif « d'information / alerte à la population », afin de prévenir les habitants en temps réel d'un événement important et urgent sur la commune (coupure d'eau, alerte météo, travaux, etc...).

En conséquence, Monsieur le Maire informe que trois systèmes ont été étudiés pour connaître les différentes options proposées. Il en ressort que la solution « Cityc Alerte » paraît convenir pour toute notre population, puisqu'il intègre le module alerte par SMS, robot d'appels sur téléphone fixe et l'application mobile à télécharger.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour et 1 abstention :

- APPROUVE le système d'informations à la population « Cityc Alerte » pour un coût de 33 € HT/mois.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

Maison 4 place des Anciens Combattants :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'immeuble situé 4 place des Anciens Combattants à côté de la Boulangerie est en vente chez Maître LANGLOIS.

Le Conseil Municipal souhaite que la commune établisse une offre d'achat à 15 000 €.

Achat groupé de grave :

Un administré a demandé s'il serait possible de commander de la grave à titre personnel en même temps que la commune pour bénéficier du tarif.

Le conseil municipal n'a pas souhaité donner une suite favorable à cette demande.

Masques usagés :

Lors d'une précédente réunion, M. Lauzanne avait soumis l'idée d'établir une récolte des masques chirurgicaux usagés pour une entreprise qui les recycle en matière plastique.

M. Lauzanne a arrêté sa démarche, sachant que la prestation est payante.

Nettoyage de parcelle :

M. ROUVEIX informe qu'un administré a signalé une parcelle située à la Caillaudière en état d'abandon et que des reptiles ont été aperçus.

Monsieur le Maire déclare qu'une procédure de biens sans maître sera effectuée et que la commune se chargera de la nettoyer.

Commissions :

Mme CHAUVIN fait remarquer qu'il faut veiller à avertir tous les membres de la commission, lors d'une réunion.

Méthanisation :

M. RABIER a assisté à la commission agriculture et énergies renouvelables de la Communauté de Communes d'Ecueillé-Valençay présentant le projet collectif et de territoire de méthanisation et il effectue un résumé au

Conseil Municipal. Ce projet regroupe 51 agriculteurs de la Communauté de Communes pour une production estimée à 800 normaux cube/h. En plus, des effluents d'élevage, des CIVE (Cultures Intermédiaires à Valorisation Energétique), les biodéchets (ordures ménagères recyclables) issus des poubelles de la CCEV seront valorisés au sein de ce projet. Une réunion d'information aura lieu le 23 juin 2021 à 18h à l'étang de Faverolles en Berry. Le but est de constituer un collectif citoyen pour s'investir dans ce projet.

Séance close à 21h.